


<h1>— HEAD Genève</h1>	<p align="center"><b>Bachelor HES-SO en Arts visuels</b> HEAD – Genève</p> <p align="center"><b>DESCRIPTIF DE MODULE</b> <b>Année académique : 2020-2021</b></p>	 <p align="center">Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland</p>
<b>Domaine</b>	Arts visuels	
<b>Filière</b>	Bachelor Arts visuels	
<b>Titre du module</b>	<b>Penser l'art – problèmes et méthodes 2</b>	
<b>Type de module</b>	Module fondamental théorique – Module obligatoire*	
<b>Code</b>	FT 04.18 (A.AV.334.FT0418.F.15)	
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Crédits ECTS</b>	6 ECTS	
<b>Semestre</b>	Module de niveau B2. Semestre de printemps.	
<b>Lieu</b>	HEAD - Genève	
<b>Prérequis</b>	Avoir validé le module : Histoire de l'art – problèmes et méthodes 1 (FT 02.12)	
<b>Langues principales</b>	Français	
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Acquérir les éléments de méthode permettant de décrire et d'analyser une œuvre, d'articuler une réflexion personnelle, nourrie de textes et de références artistiques et culturelles. Savoir mettre en mots et en forme cette réflexion tant à l'écrit qu'à l'oral.</p> <p>Être à même de problématiser son propre travail plastique, savoir relever les questionnements qui le traversent et être à même de construire un discours clair qui articule enjeux personnels et références. Acquérir des connaissances dans les domaines de l'histoire de l'art moderne et contemporain constituant aussi un corpus de texte et d'images comme outils de réflexion. Se familiariser et développer des pratiques de lecture et d'écriture théorique.</p>	
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p>Ce module est composé de deux séminaires :</p> <p><b>Séminaire écrire/décrire 2</b></p> <p>Tout en apportant des mises en perspective historique sur les rapports mouvants entre arts visuels, littérature et critique, ce cours met l'accent sur une lecture et une analyse de textes d'artistes. Il s'agira de partir d'écrits ou de propos d'artistes afin d'examiner comment l'écriture et/ou le discours oral retranscrit sont aussi des exercices de mise en forme – et pas simplement des outils de communication. Qu'est-ce qui se passe lorsqu'un artiste rédige un texte ? Par quelles formes passent ces écrits d'artistes (entretien, conférence, déclaration programmatique, manifeste...) ? Qu'est-ce qui les influence ? Les étudiants seront amenés non seulement à se questionner, sur ce qui se joue pour l'art et de l'art dans « l'écriture artistique », mais aussi à pratiquer, voire à contourner l'obstacle de « l'ineffable » propre à la description du visible.</p> <p><b>Séminaire regarder/voir 2</b></p> <p>Lors de visites d'expositions et d'analyses d'œuvres, apprendre à voir, à aller au-delà des évidences et des lieux communs, à décrire de manière précise, concise et porteuse de sens. A partir du vu, relever les éléments essentiels, élaborer un questionnement et articuler un discours clair oral et écrit. Ce travail se fait en général devant les œuvres, en groupe et individuellement.</p>	
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation semestrielle par le, la ou les professeur-e-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours.</p> <p>L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués.</p> <p>La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, précision des références iconographiques et bibliographiques, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits du module sont acquis lorsque chacun des cours ou chacune des unités d'enseignement du module a obtenu une évaluation suffisante (mention : acquis).</p> <p>Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>	

<b>Modalités de remédiation et répétition</b>	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant·e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant·e concerné·e dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le ou la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété dès que possible. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.</p>
<b>Enseignant·e·s</b>	Thierry Davila, Sylvain Ménetrey, Claude Hubert Tatot
<b>Responsable·s du module</b>	Claude Hubert Tatot
<b>Descriptif validé le</b>	22.09.2020
<b>Par</b>	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

\*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.